

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

À nouveau sur la bonne voie?

« Nous sommes à nouveau sur la bonne voie », a déclaré le président américain Donald Trump à la suite de sa réunion bilatérale avec le président chinois Xi Jinping le 30 juin, à Osaka, au Japon. La réunion attendue entre les deux chefs a mené à ce qu’avaient prévu de nombreux observateurs commerciaux : une autre (soi-disant) trêve dans leurs tensions commerciales accrues.

La guerre commerciale entre les deux superpuissances économiques a atteint une telle intensité que presque toutes les négociations se déroulant à l’OMC dépendent d’un résultat positif des pourparlers bilatéraux entre Beijing et Washington.

Après une interruption soudaine en mai et la décision du président Trump d’imposer des tarifs additionnels sur des produits chinois représentant une valeur de plus de 300 milliards de dollars, le résultat de cette dernière rencontre entre Trump et Xi a rehaussé la confiance des observateurs, les amenant à penser que la reprise des pourparlers risque de finalement mener à quelque chose de positif.

« En ce qui concerne la Chine, essentiellement, nous nous sommes entendus aujourd’hui pour poursuivre les négociations », a déclaré M. Trump après la réunion, ajoutant que les pourparlers « avançaient plutôt bien ».

Réforme et Organe d’appel au sommet des priorités

Le Sommet du G20 à Osaka cette fin de semaine a également donné l’occasion aux dirigeants de s’entendre sur un éventail de priorités commerciales, y compris la nécessité de réformer l’OMC et de remédier au blocage de son Organe d’appel (OA), lequel ne compte plus que trois juges, dont deux termineront leur mandat en décembre.

« Nous réaffirmons notre engagement face à la nécessité de réformer l’Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d’améliorer son fonctionnement. Nous travaillerons de manière constructive avec les autres Membres de l’OMC,

notamment à l’approche de la 12^e Conférence ministérielle de l’OMC », peut-on lire dans le communiqué final du G20.

En ce qui concerne l’enjeu de l’OA, les dirigeants « s’entendent pour dire que des mesures doivent être prises concernant le fonctionnement du système de règlement des différends conformément aux règles négociées par les Membres de l’OMC ».

De plus, les dirigeants « reconnaissent les rôles complémentaires des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux qui sont conformes aux règles de l’OMC » et souhaitent « travailler pour assurer des règles du jeu équitables afin de favoriser un environnement propice aux affaires ».

Le directeur général de l’OMC, Roberto Azevêdo, s’est vivement félicité du communiqué.

« Les dirigeants ont encore une fois reconnu l’importance de l’OMC en réaffirmant leur engagement face à la nécessité de la réformer afin d’en améliorer le fonctionnement », a-t-il déclaré, ajoutant que le fait qu’ils « aient également abordé la situation critique du système de règlement des différends de l’OMC en convenant que des mesures conformes aux règles négociées par les Membres de l’OMC doivent être prises concernant le fonctionnement du système » est tout aussi important.

M. Azevêdo croit que la 12^e Conférence ministérielle de l’OMC (CM12), qui aura lieu en juin prochain au Kazakhstan, « sera une étape importante » dans le travail entrepris par les Membres alors qu’ils « s’efforcent de créer un environnement libre, équitable, non discriminatoire, transparent, prévisible et stable pour les investissements et le commerce, et de maintenir leurs marchés ouverts ».

« Je m’engage à travailler avec tous les Membres de l’OMC pour faire tout ce qui est possible pour réaliser des progrès d’ici là », a déclaré M. Azevêdo.

Accord commercial conclu entre les pays du Mercosur et l’Union européenne; le Canada, prochain en liste?

Le 28 juin, l'Union européenne (UE) et les quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) sont finalement parvenus à un accord sur leurs négociations commerciales de longue date (20 ans). L'accord prévoit de supprimer la majorité des droits de douane sur les exportations de l'UE vers le Mercosur, permettant aux entreprises européennes d'économiser plus de 4 milliards d'euros par an en droits de douane, peut-on lire dans le communiqué de la Commission européenne.

En ce qui concerne l'agriculture, l'accord va réduire les droits de douane appliqués actuellement par le Mercosur sur divers produits agroalimentaires, dont les chocolats et les confiseries, les vins, les spiritueux et les boissons non alcoolisées. De plus, l'accord prévoit également « un accès en franchise de droits soumis à des contingents en ce qui concerne les produits laitiers de l'UE (actuellement assujettis à des droits de douane s'élevant à 28 %), notamment les fromages », nous informe le communiqué. Comme dans le cas d'accords antérieurs de l'UE, la Commission a également obtenu la protection de 357 denrées alimentaires et boissons reconnues comme indications géographiques (IG).

De l'autre côté, l'UE va libéraliser 82 % de ses importations agricoles, « et le reste des importations sera soumis à des engagements de libéralisation partielle, y compris des contingents tarifaires pour les produits plus sensibles ». Parmi ces secteurs agricoles sensibles, l'UE a concédé l'accès aux marchés suivants :

- Bœuf : 99 000 tonnes d'équivalent-poids carcasse (EPC), subdivisées en 55 % frais et 45 % surgelés à un taux contingentaire de 7,5 % et l'élimination à l'entrée en vigueur du taux contingentaire sur la part allouée au Mercosur dans le cadre des contingents « Hilton » de l'OMC. Le volume sera appliqué graduellement en six étapes annuelles égales.
- Volaille : 180 000 tonnes d'EPC en franchise de droits, subdivisées en 50 % avec os et 50 % sans os. Le volume sera appliqué graduellement en six étapes annuelles égales.
- Sucre : élimination à l'entrée en vigueur du taux contingentaire sur 180 000 tonnes de la part allouée

au Brésil dans le cadre du contingent de l'OMC pour le sucre destiné à être raffiné. Aucun volume additionnel autre que le nouveau contingent de 10 000 tonnes en franchise de droits à l'entrée en vigueur pour le Paraguay. Les sucres de spécialité sont exclus.

- Éthanol : 450 000 tonnes d'éthanol à usage chimique, en franchise de droits. 200 000 tonnes d'éthanol tout usage (y compris le carburant), à un taux contingentaire équivalant au 1/3 du taux du tarif applicable à la nation la plus favorisée. Le volume sera appliqué graduellement en six étapes annuelles égales.
- Fromage : 30 000 tonnes en franchise de droits. Le volume sera appliqué graduellement en dix étapes annuelles égales. Les droits contingentaires passeront du taux de base à zéro en dix réductions annuelles égales à partir de l'entrée en vigueur.
- Lait en poudre : 10 000 tonnes en franchise de droits. Le volume sera appliqué graduellement en dix étapes annuelles égales. Les droits contingentaires passeront du taux de base à zéro en dix réductions annuelles égales à partir de l'entrée en vigueur.

« Pour que cet accord soit avantageux pour les deux parties, notre ouverture aux produits agricoles du Mercosur se fera sur la base de contingents soigneusement gérés qui permettront d'éviter tout risque d'inondation du marché de l'UE par un produit donné qui mettrait en péril les moyens de subsistance des agriculteurs de l'UE », a déclaré le commissaire à l'agriculture et au développement rural de l'UE, Phil Hogan, dans une tentative évidente de rassurer les intervenants de l'UE préoccupés par les concessions accordées dans le secteur du bœuf, de la volaille, du sucre et de l'éthanol.

« Dans un contexte de tensions commerciales internationales, nous signalons aujourd'hui clairement avec nos partenaires du Mercosur que nous militons pour des échanges commerciaux fondés sur des règles », a ajouté le président sortant de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

Les deux partis doivent effectuer un examen juridique de l'accord avant de le soumettre à leur Parlement respectif aux fins d'approbation.

Genève en bref est publié une fois par mois par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs d'œufs du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement en matière d'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

